

officier d'Académie. — Il donne ensuite communication d'une lettre de la Société littéraire et scientifique d'Alais, annonçant l'ouverture d'une souscription pour élever une statue à J. B. Dumas. Conformément à l'usage, tous les membres sont invités à y prendre part. — M. le docteur Poncet lit un travail, dans lequel expose l'origine et les fluctuations de nos deux principales monnaies françaises: le *franc* et *Vécu*. Le franc fut créé au quatorzième siècle par Jean II. L'écu fut émis sous le règne de Charles VI. — M. le baron Raverat lit une description de la chaîne de l'Épine, que doit traverser la nouvelle ligne, qui reliera directement Lyon à Chambéry. — La prochaine séance de la Société aura lieu le mercredi, 5 novembre. A. V.

ACADÉMIE DE MAÇON. — CONCOURS DE 1884-1885. — *Concours de poésie pour l'année 1884*. — Un concours de poésie est ouvert par l'Académie de Mâcon. Tous les littérateurs sont invités à y prendre part. A l'exception des questions religieuses et politiques, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du sujet. Les pièces présentées devront avoir cent vers au plus et être inédites. Elles porteront une devise, reproduite, avec le nom de l'auteur, sous un pli cacheté. Le tout sera adressé au secrétaire perpétuel, avant le 31 décembre 1884. Les prix consistant en médailles de vermeil, d'argent et de bronze, seront décernés en séance publique où les lauréats seront invités à lire leurs œuvres.

*Concours d'histoire locale*. — Faire la monographie historique et archéologique d'une commune rurale du département, de ses institutions administratives, politiques, juridiques et paroissiales, de ses antiquités, coutumes, mœurs et usages, depuis les origines jusqu'en 1790. Les sources manuscrites et imprimées devront être soigneusement indiquées. L'Académie demande, sans en faire cependant une condition essentielle, que le mémoire soit suivi de pièces justificatives comprenant la transcription des titres les plus importants. Les manuscrits devront être adressés, avant le 31 décembre 1884, au Secrétaire perpétuel. Ils devront porter une devise, reproduite avec le nom de l'auteur, dans un pli cacheté.

Une médaille d'or sera décernée, en séance publique, au mémoire couronné.